

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	RESIDENCE DU LAC
CP - Ville :	53940 ST BERTHEVIN
Référence client :	_0032600012_
Rapport émis le :	27/03/2017
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 17 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 4 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 2 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 11 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

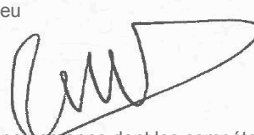
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A	Désignation de l'immeuble	B	Propriétaire / Donneur d'ordre
Adresse du bien :	RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN	Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT	Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Batiment :	Non communiqué	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Etage :	Non communiqué		Ref donneur d'ordre : CVMAY01
Références client :	_0032600012_		
N° de lot :	Non communiqué - Non communiqué		
Descriptif sommaire :	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	Date commande : 13/03/2017	
		Date repérage : 13/03/2017	
		Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT	
Date de construction ou permis de construire :		Rapport émis le : 27/03/2017	
Fonction du bâtiment :	Habitation (Parties communes)		
C	Opérateur de repérage	D	Personne autorisant l'émission du rapport
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : PALLUEL Matthieu		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE		Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
Certification n° : CPDI 3879 V2	Délivré le 28/04/2016		
E	Liste des locaux visités		



Plan	Volume	Plan	Volume
RDC 45 JB COLBERT	Vol 1 (Local technique 1)	RDC 45 JB COLBERT	Vol 2 (Hall d'entrée 1)
RDC 45 JB COLBERT	Vol 3 (Dégagement 1)	RDC 45 JB COLBERT	Vol 4 (Gaine technique 1)
RDC 45 JB COLBERT	Vol 5 (Local vo 1)	Etages 45 JB COLBERT	Vol 6 (Palier 1)
Etages 45 JB COLBERT	Vol 7 (Local vo 2)	Etages 45 JB COLBERT	Vol 8 (Gaine technique 2)
Etages 45 JB COLBERT	Vol 9 (Palier 2)	Etages 45 JB COLBERT	Vol 10 (Local vo 3)
Etages 45 JB COLBERT	Vol 11 (Gaine technique 4)	Etages 45 JB COLBERT	Vol 12 (Cave 1)
Etages 45 JB COLBERT	Vol 13 (Palier 3)	Etages 45 JB COLBERT	Vol 14 (Local vo 4)
Etages 45 JB COLBERT	Vol 15 (Gaine technique 3)	Combles 45 JB COLBERT	Vol 16 (Comble 1)
RDC 49 JB COLBERT	Vol 17 (Hall d'entrée 2)	RDC 49 JB COLBERT	Vol 18 (Dégagement 2)
RDC 49 JB COLBERT	Vol 19 (Local vo 5)	RDC 49 JB COLBERT	Vol 20 (Cave 2)
RDC 49 JB COLBERT	Vol 21 (Cave 3)	RDC 49 JB COLBERT	Vol 22 (Local commun 1)
RDC 49 JB COLBERT	Vol 23 (Local commun 2)	Etages 49 JB COLBERT	Vol 24 (Palier 4)
Etages 49 JB COLBERT	Vol 25 (Local vo 6)	Etages 49 JB COLBERT	Vol 26 (Palier 5)
Etages 49 JB COLBERT	Vol 27 (Local vo 7)	Etages 49 JB COLBERT	Vol 28 (Palier 6)
Etages 49 JB COLBERT	Vol 29 (Local vo 8)	Etages 49 JB COLBERT	Vol 30 (Accès toiture)
Combles 49 JB COLBERT	Vol 31 (Comble 2)	RDC 53 JB COLBERT	Vol 32 (Local technique 2)
RDC 53 JB COLBERT	Vol 33 (Hall d'entrée 3)	RDC 53 JB COLBERT	Vol 34 (Local vo 12)
RDC 53 JB COLBERT	Vol 35 (Gaine technique 8)	RDC 53 JB COLBERT	Vol 36 (Dégagement 3)
Etages 53 JB COLBERT	Vol 37 (Palier 7)	Etages 53 JB COLBERT	Vol 38 (Local vo 9)
Etages 53 JB COLBERT	Vol 39 (Gaine technique 5)	Etages 53 JB COLBERT	Vol 40 (Palier 8)
Etages 53 JB COLBERT	Vol 41 (Local vo 10)	Etages 53 JB COLBERT	Vol 42 (Gaine technique 6)
Etages 53 JB COLBERT	Vol 43 (Palier 9)	Etages 53 JB COLBERT	Vol 44 (Cave 4)
Etages 53 JB COLBERT	Vol 45 (Local vo 11)	Etages 53 JB COLBERT	Vol 46 (Gaine technique 7)
Combles 53 JB COLBERT	Vol 47 (Comble 3)	Façade 1	Vol 48 (Façade 1)
Façade 2	Vol 49 (Façade 2)	Façade 3	Vol 50 (Façade 3)
Façade 4	Vol 51 (Façade 4)	Toiture	Vol 52 (Toiture)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 28 (Palier 6)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage bois présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Vol 16 (Comble 1) - Combles 45 JB COLBERT	Risque sanitaire ou physique avéré	Visite non exhaustive des combles. Plancher plaques de plâtre, risque de chute lors du cheminement dans les combles.
Vol 31 (Comble 2) - Combles 49 JB COLBERT	Risque sanitaire ou physique avéré	Visite non exhaustive des combles. Plancher plaques de plâtre, risque de chute lors du cheminement dans les combles.
Vol 47 (Comble 3) - Combles 53 JB COLBERT	Risque sanitaire ou physique avéré	Visite non exhaustive des combles. Plancher plaques de plâtre, risque de chute lors du cheminement dans les combles.

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva- tion
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat		
Etages 45 JB COLBERT												
Vol 6 (Palier 1) - Vol 9 (Palier 2) - Vol 13 (Palier 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S15 - S16 - S17	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Palier 1) - Vol 9 (Palier 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S11 - S12	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (Local vo 2) - Vol 8 (Gaine technique 2) - Vol 10 (Local vo 3) - Vol 11 (Gaine technique 4) - Vol 14 (Local vo 4) - Vol 15 (Gaine technique 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S24 - S25 - S26 - S27 - S28 - S29	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (Local vo 2) - Vol 10 (Local vo 3) - Vol 14 (Local vo 4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S30 - S31 - S32	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (Local vo 2) - Vol 8 (Gaine technique 2) - Vol 10 (Local vo 3) - Vol 11 (Gaine technique 4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S33 - S34 - S35 - S36	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Palier 1) - Vol 9 (Palier 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S13 - S14	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Etages 49 JB COLBERT												



Etages 49 JB COLBERT												
Vol 28 (Palier 6) - Vol 26 (Palier 5) - Vol 24 (Palier 4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S123 - S124 - P9 - S125	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Palier 4) - Vol 26 (Palier 5)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S130 - S131	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 30 (Accès toiture)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S144	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 25 (Local vo 6) - Vol 27 (Local vo 7) - Vol 29 (Local vo 8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S110 - S111 - S112	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 25 (Local vo 6) - Vol 27 (Local vo 7)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S113 - S114	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Palier 4) - Vol 26 (Palier 5)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S133 - S134	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 24 (Palier 4)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P30	Réalisation d'un prélèvement	Cloisons peinture gouttelettée	P30	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 26 (Palier 5) - Vol 28 (Palier 6)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S121 - S122	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P30	Cloisons peinture gouttelettée	P30	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 28 (Palier 6)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S252						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Etages 53 JB COLBERT												



Etages 53 JB COLBERT												
Vol 37 (Palier 7) - Vol 40 (Palier 8) - Vol 43 (Palier 9)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S208 - S209 - S210	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 37 (Palier 7) - Vol 40 (Palier 8)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S212 - S213	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 38 (Local vo 9) - Vol 39 (Gaine technique 5) - Vol 45 (Local vo 11) - Vol 46 (Gaine technique 7) - Vol 42 (Gaine technique 6) - Vol 41 (Local vo 10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S179 - S180 - S181 - S182 - S183 - S184	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 38 (Local vo 9) - Vol 45 (Local vo 11) - Vol 41 (Local vo 10)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S186 - S187 - S188	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 38 (Local vo 9) - Vol 39 (Gaine technique 5) - Vol 45 (Local vo 11) - Vol 46 (Gaine technique 7) - Vol 42 (Gaine technique 6) - Vol 41 (Local vo 10)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S191 - S192 - S193 - S194 - S195 - S196	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 37 (Palier 7) - Vol 40 (Palier 8)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S223 - S224	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Façade 1												
Vol 48 (Façade 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	P33	Réalisation d'un prélèvement	Flocage extérieur	P33	Matériau cotonneux blanc avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Façade 2												



Façade 2												
Vol 49 (Façade 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S247	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P33	Flocage extérieur	P33	Matériau cotonneux blanc avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Façade 3												
Vol 50 (Façade 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S248	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P33	Flocage extérieur	P33	Matériau cotonneux blanc avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Façade 4												
Vol 51 (Façade 4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S249	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P33	Flocage extérieur	P33	Matériau cotonneux blanc avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
RDC 45 JB COLBERT												
Vol 1 (Local technique 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	P3	Réalisation d'un prélèvement		P3	Matériau cotonneux gris avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (Local vo 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S7	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3		P3	Matériau cotonneux gris avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (Local technique 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P4	Réalisation d'un prélèvement	Poteau/poutre béton brut	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (Local technique 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P4	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	Poteau/poutre béton brut	P4	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P9	Réalisation d'un prélèvement	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P9	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



RDC 45 JB COLBERT												
Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Dégagement 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Gaine technique 1) - Vol 5 (Local vo 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S8 - S9	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (Local vo 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélèvement	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Dégagement 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P13	Réalisation d'un prélèvement	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (Gaine technique 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S10	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P18	Réalisation d'un prélèvement	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
RDC 49 JB COLBERT												
Vol 22 (Local commun 1) - Vol 20 (Cave 2) - Vol 23 (Local commun 2) - Vol 21 (Cave 3) - Vol 19 (Local vo 5) - Vol 18 (Dégagement 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S73 - S74 - S77 - S78 - S86 - S87	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3		P3	Matériau cotonneux gris avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S94	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



RDC 49 JB COLBERT

Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S129	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Dégagement 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S88	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (Local vo 5) - Vol 18 (Dégagement 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S89 - S90	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S132	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S93						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP

RDC 53 JB COLBERT

Vol 32 (Local technique 2) - Vol 34 (Local vo 12)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Flocages	A	S172 - S173	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P3		P3	Matériau cotonneux gris avec poussières	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 33 (Hall d'entrée 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S207	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P9	Plâtre + peinture gouttelée	P9	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 33 (Hall d'entrée 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S211	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Sous face escalier	P10	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



RDC 53 JB COLBERT

Vol 34 (Local vo 12) - Vol 36 (Dégagement 3) - Vol 35 (Gaine technique 8)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S176 - S177 - S178	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Porteur brut	P11	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 34 (Local vo 12)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S185	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	En partie basse	P12	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 35 (Gaine technique 8) - Vol 36 (Dégagement 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S189 - S190	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Dalle brute	P13	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 33 (Hall d'entrée 3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S222	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond droit peinture gouttelée	P18	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 34 (Local vo 12)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P31	Réalisation d'un prélèvement		P31	Matériau gris en mousse + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	RDC 45 JB COLBERT	RDC 45 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Etages 45 JB COLBERT	Etages 45 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Combles 45 JB COLBERT	Combles 45 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	RDC 49 JB COLBERT	RDC 49 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	RDC 49 JB COLBERT	RDC 49 JB COLBERT - MPCA Toutes catégories confondues
	Etages 49 JB COLBERT	Etages 49 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Etages 49 JB COLBERT	Etages 49 JB COLBERT - MPCA Toutes catégories confondues
	Combles 49 JB COLBERT	Combles 49 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	RDC 53 JB COLBERT	RDC 53 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Etages 53 JB COLBERT	Etages 53 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Combles 53 JB COLBERT	Combles 53 JB COLBERT - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 1	Façade 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 2	Façade 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 3	Façade 3 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade 4	Façade 4 - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées

RDC 45 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Légende

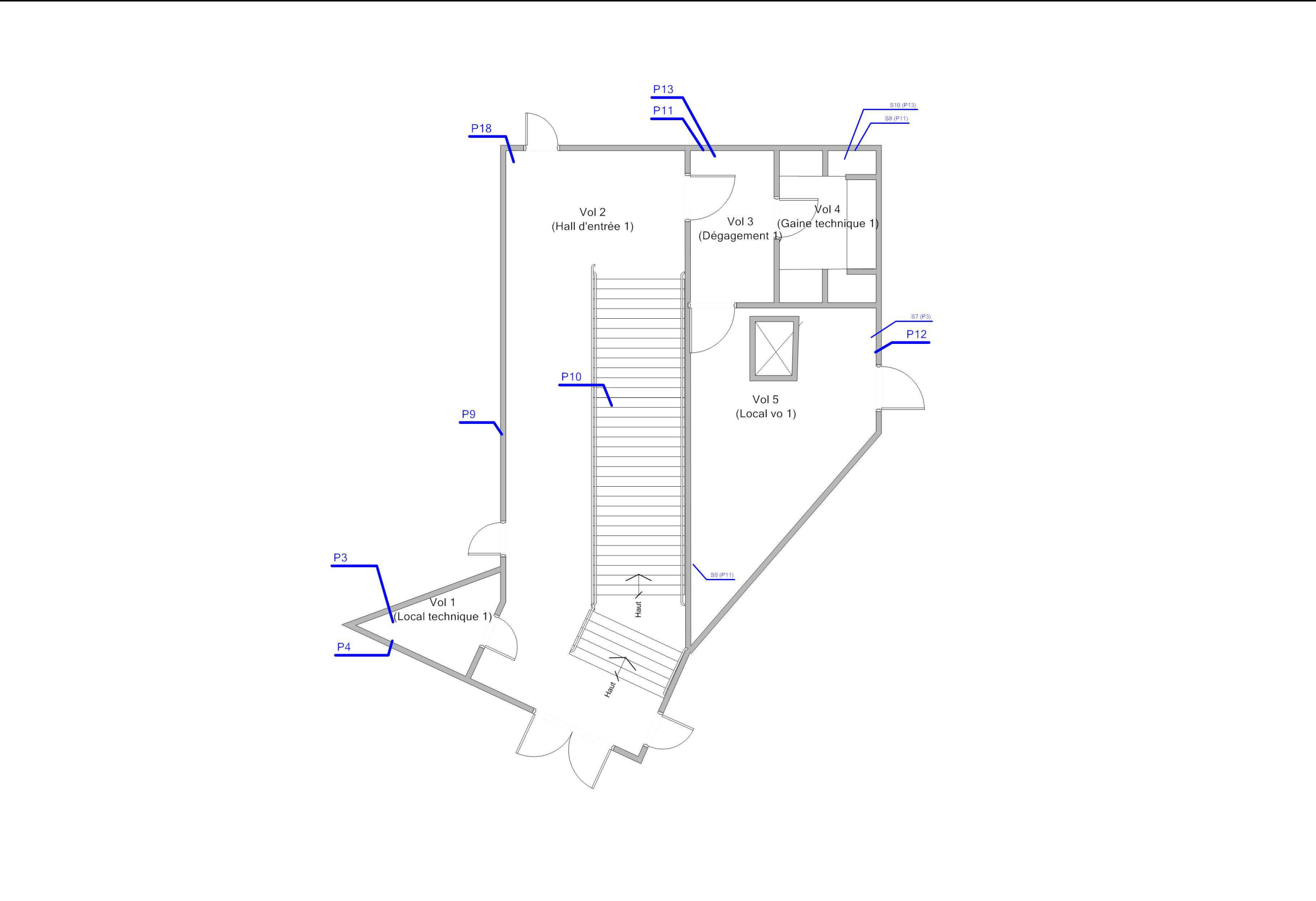
	Localisation d'un prélèvement
---	-------------------------------

	Localisation d'un sondage négatif
---	-----------------------------------

--	--

--	--

Techniciens intervenant
PALLUEL Matthieu



Adresse du bien
RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
13/03/2017

13/03/2017

Techniciens intervenant
PALLUEL Matthieu

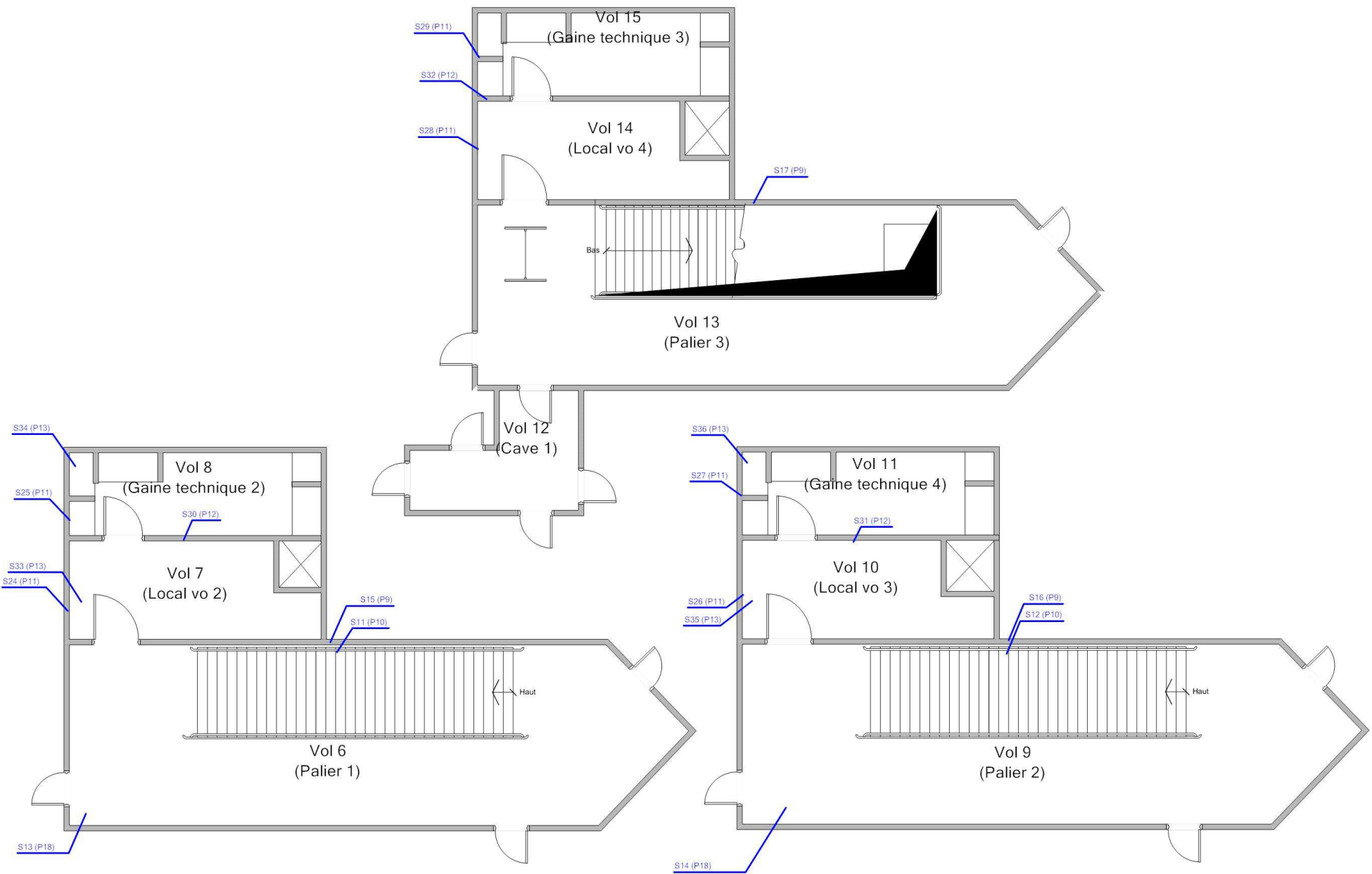
PALLUEL Matthieu

ETAGES 45 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000944

Légende

 S Localisation d'un sondage négatif



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

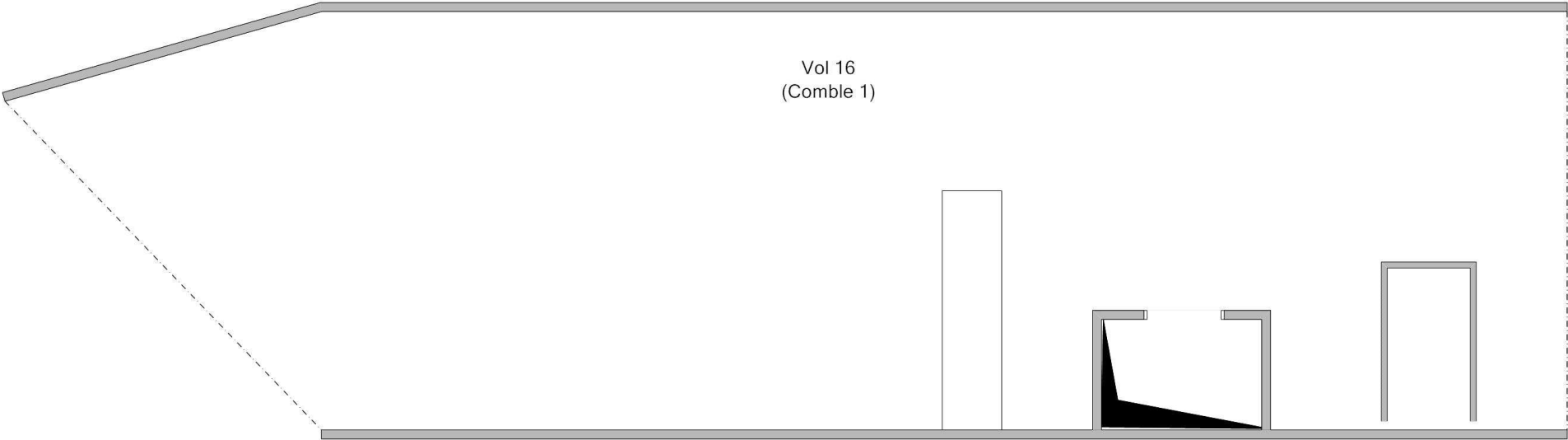
Date intervention

13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

Légende



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

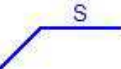
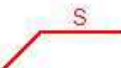
Date intervention

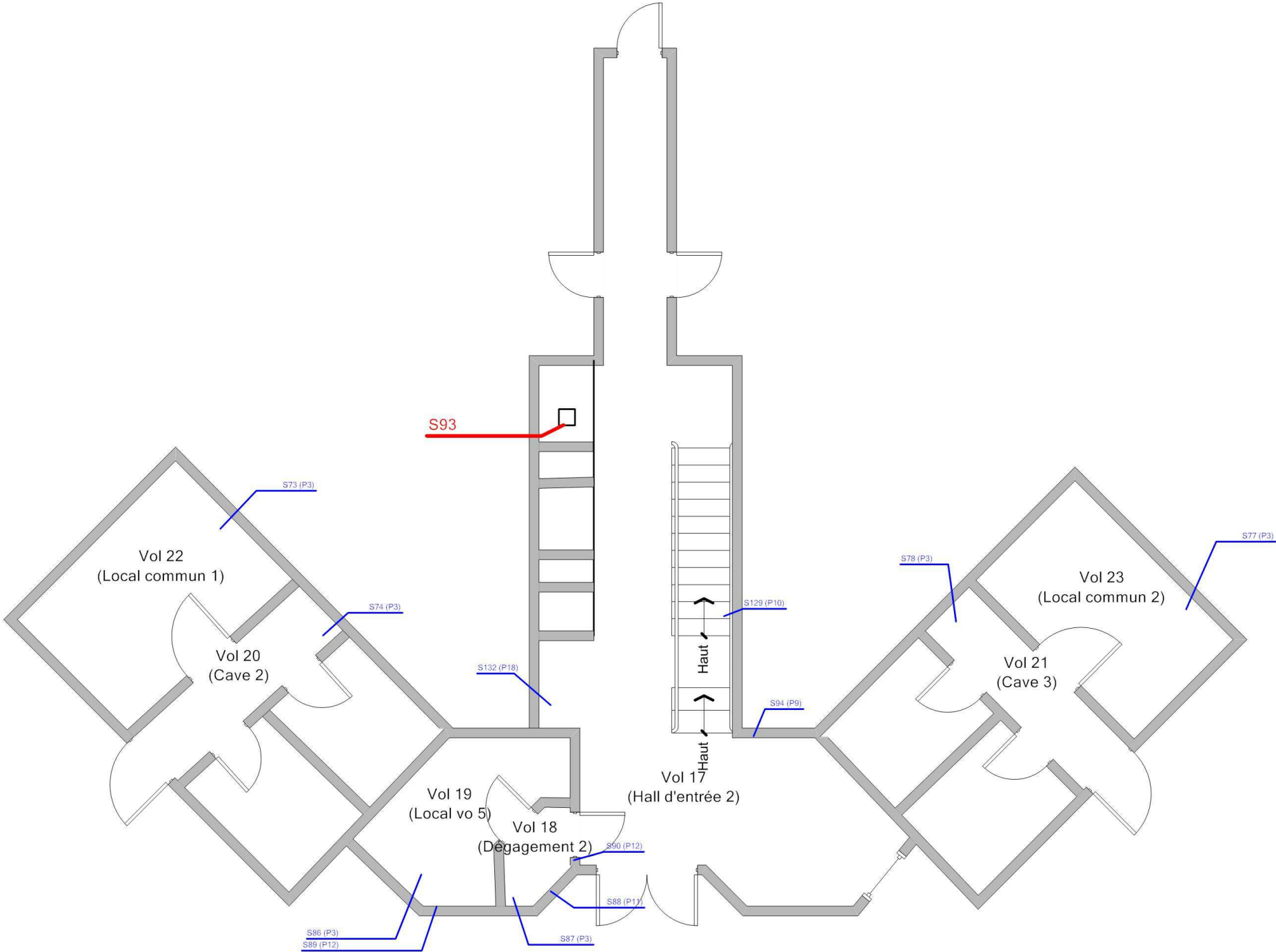
13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

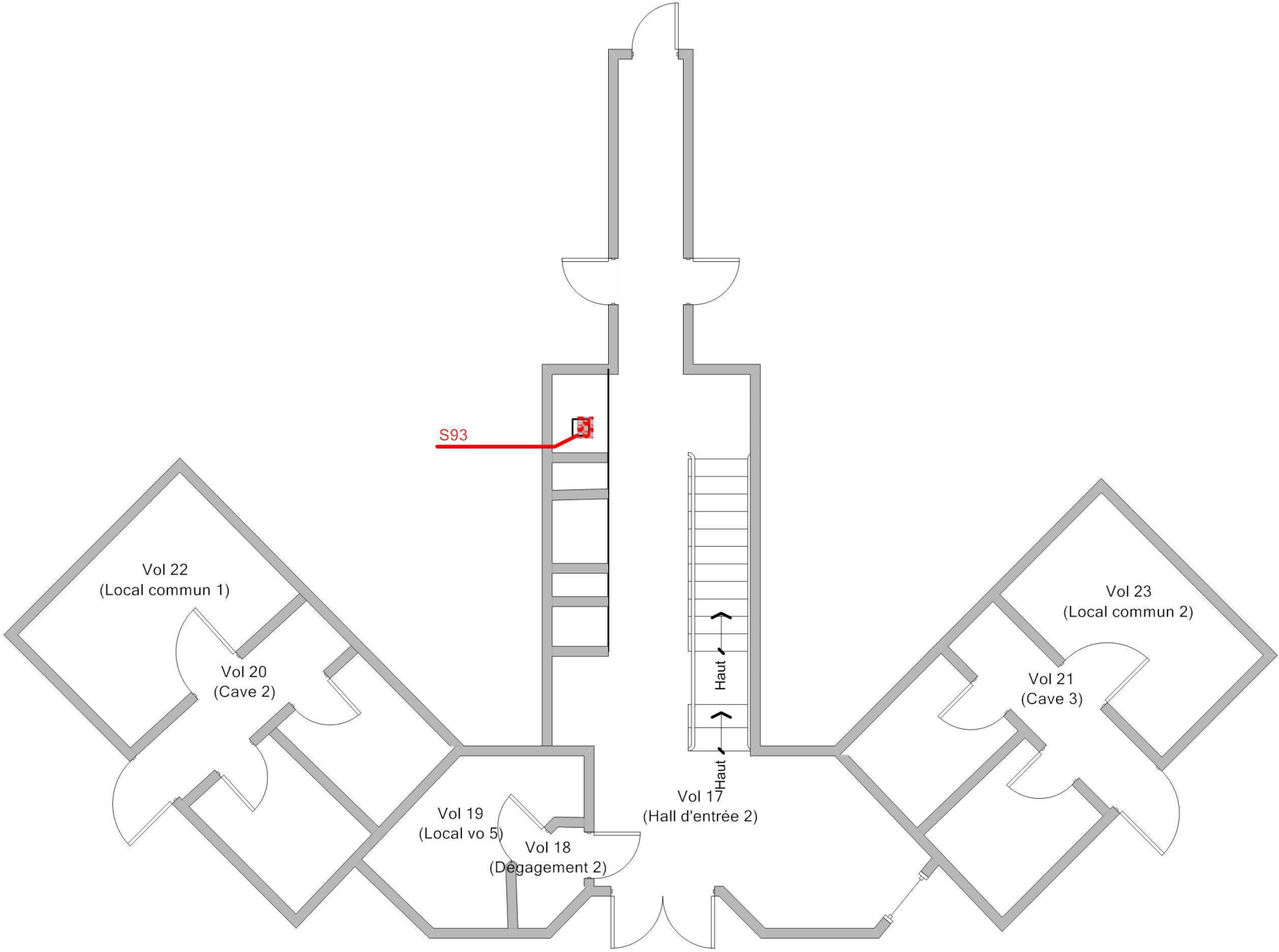
13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

Légende

 S93: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

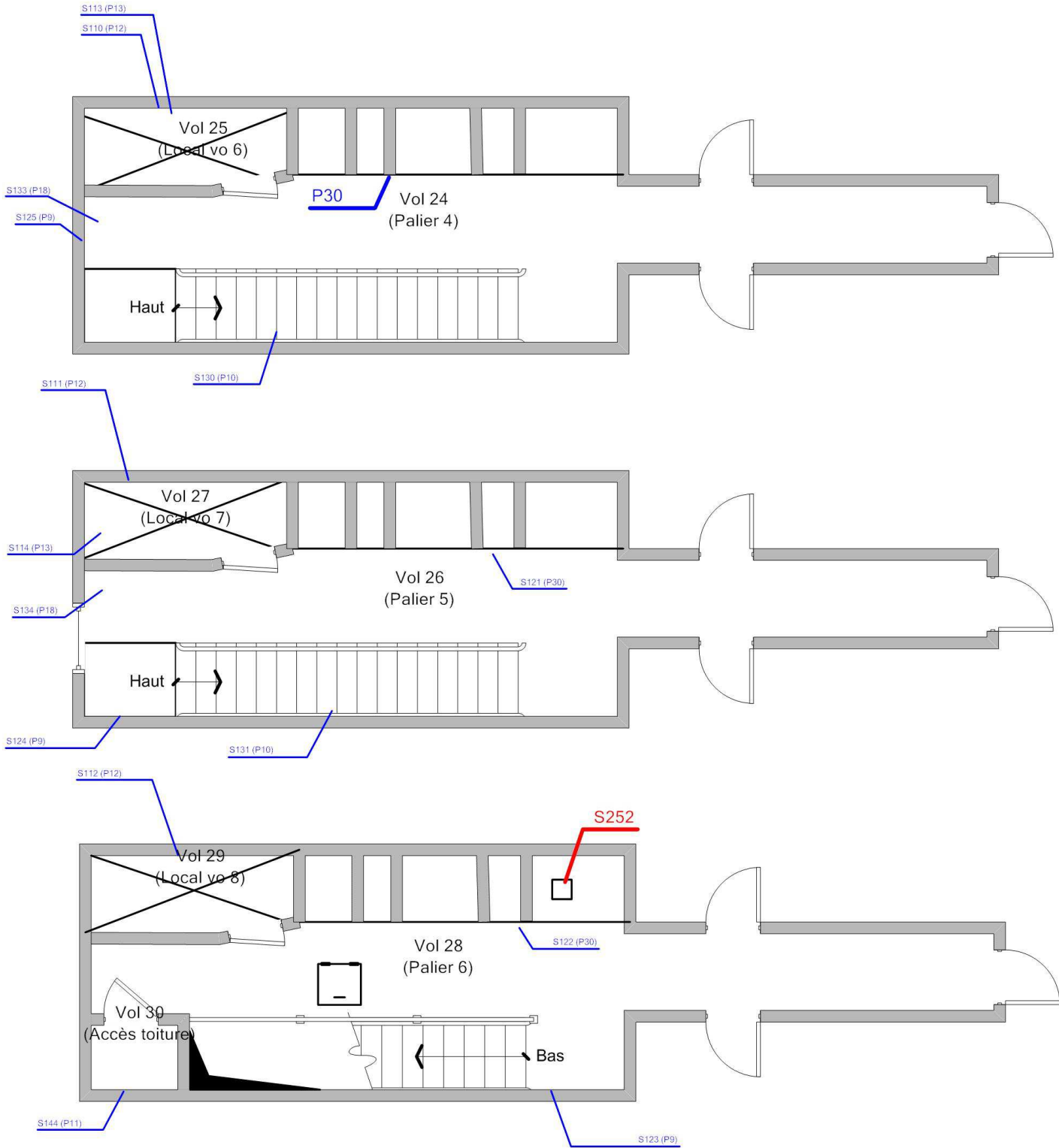
13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

ETAGES 49 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000944



Légende

P	Localisation dun prélèvement
S	Localisation dun sondage négatif
S	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien
RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
13/03/2017

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

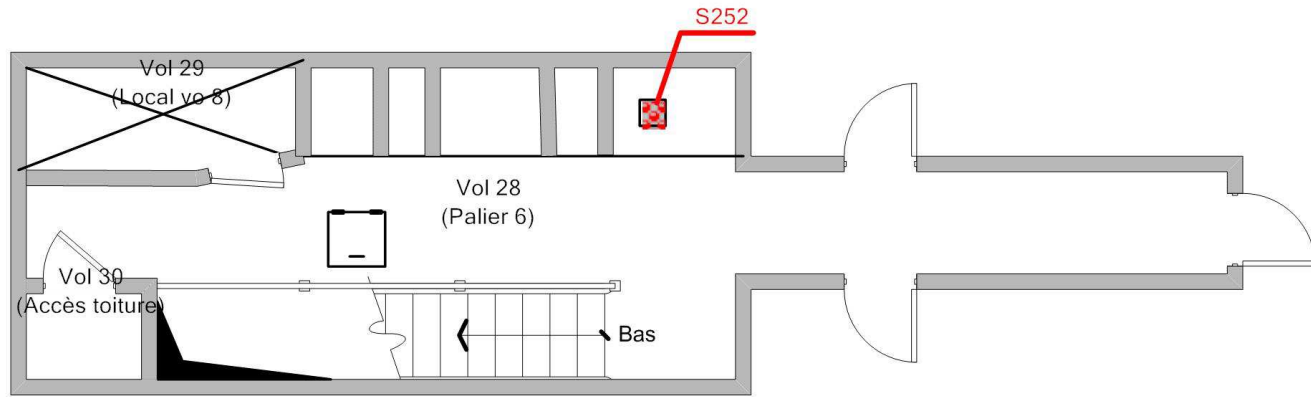
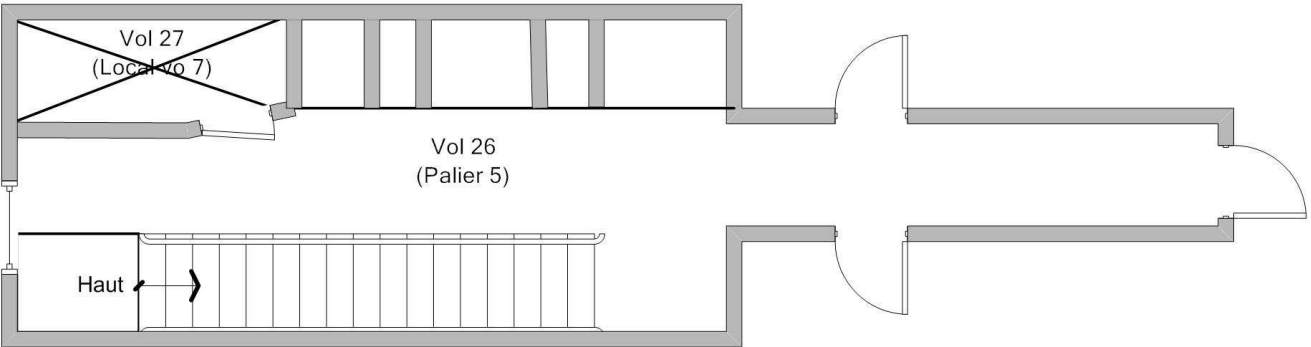
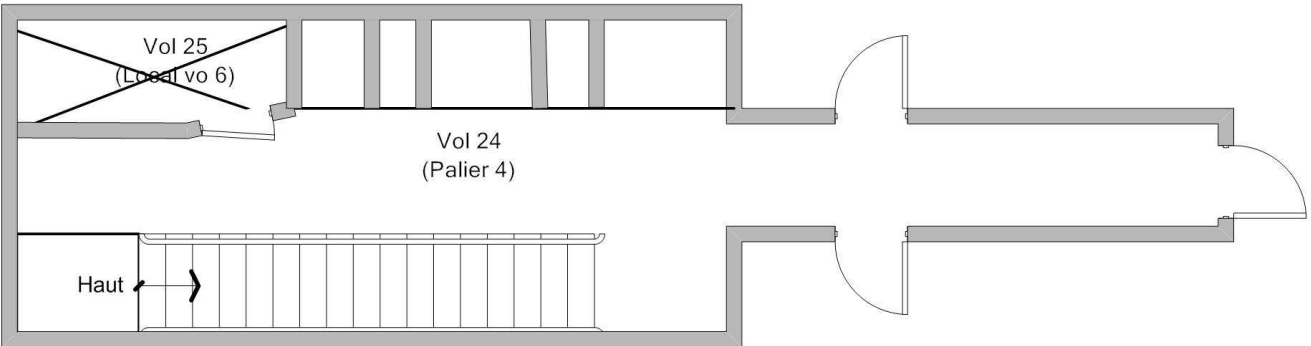
ETAGES 49 JB COLBERT - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002LQ000944

Légende



S252: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

13/03/2017

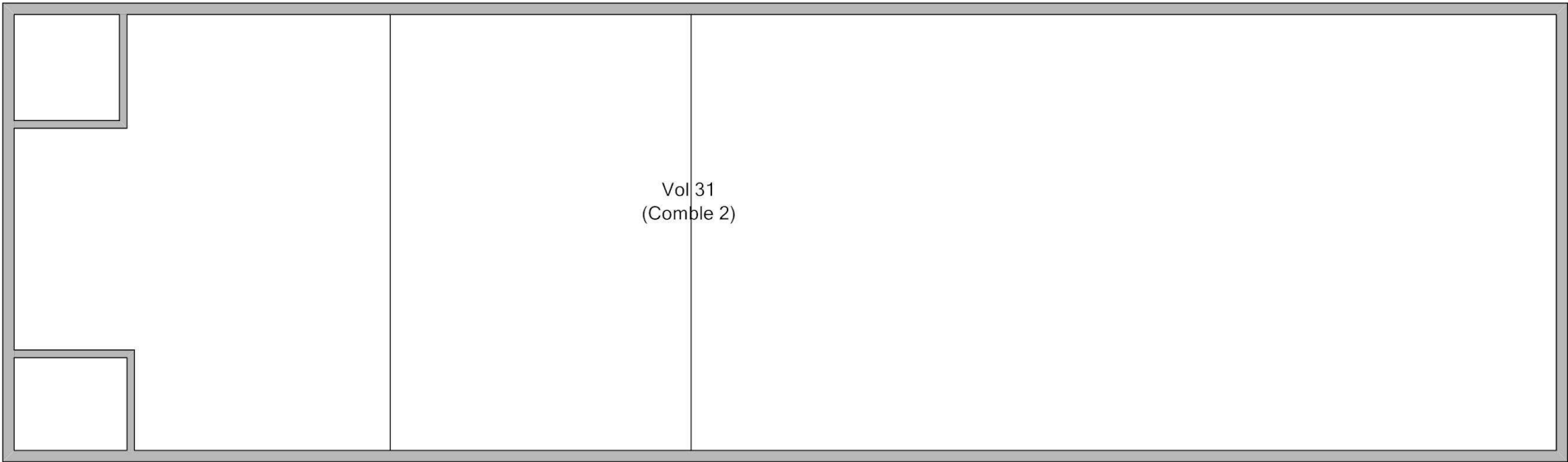
Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

COMBLES 49 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000944

Légende



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

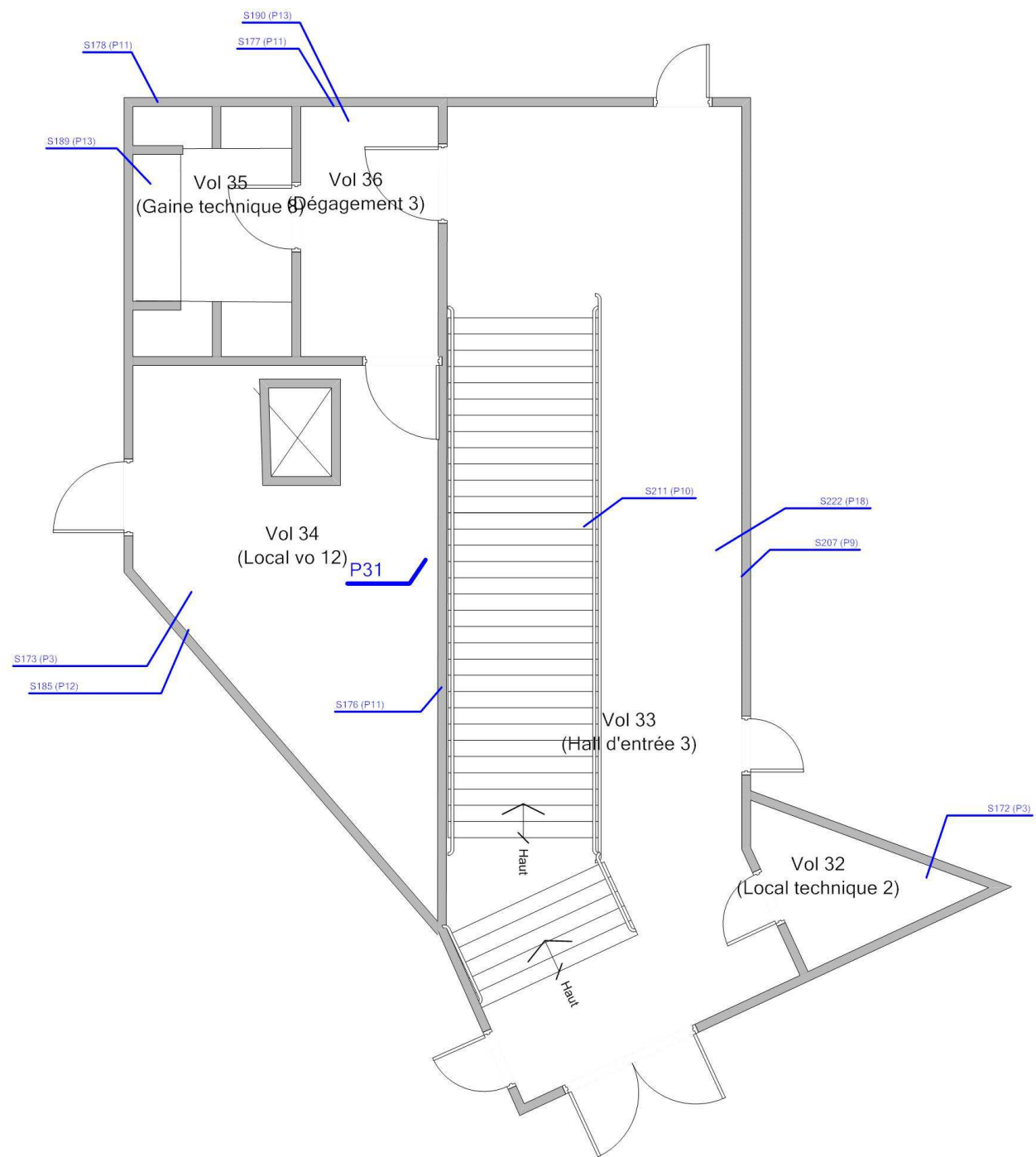
RDC 53 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000944

Légende

P Localisation dun
prélèvement

S Localisation dun
sondage négatif



Adresse du bien
RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention
13/03/2017

Technicien intervenant
PALLUEL Matthieu

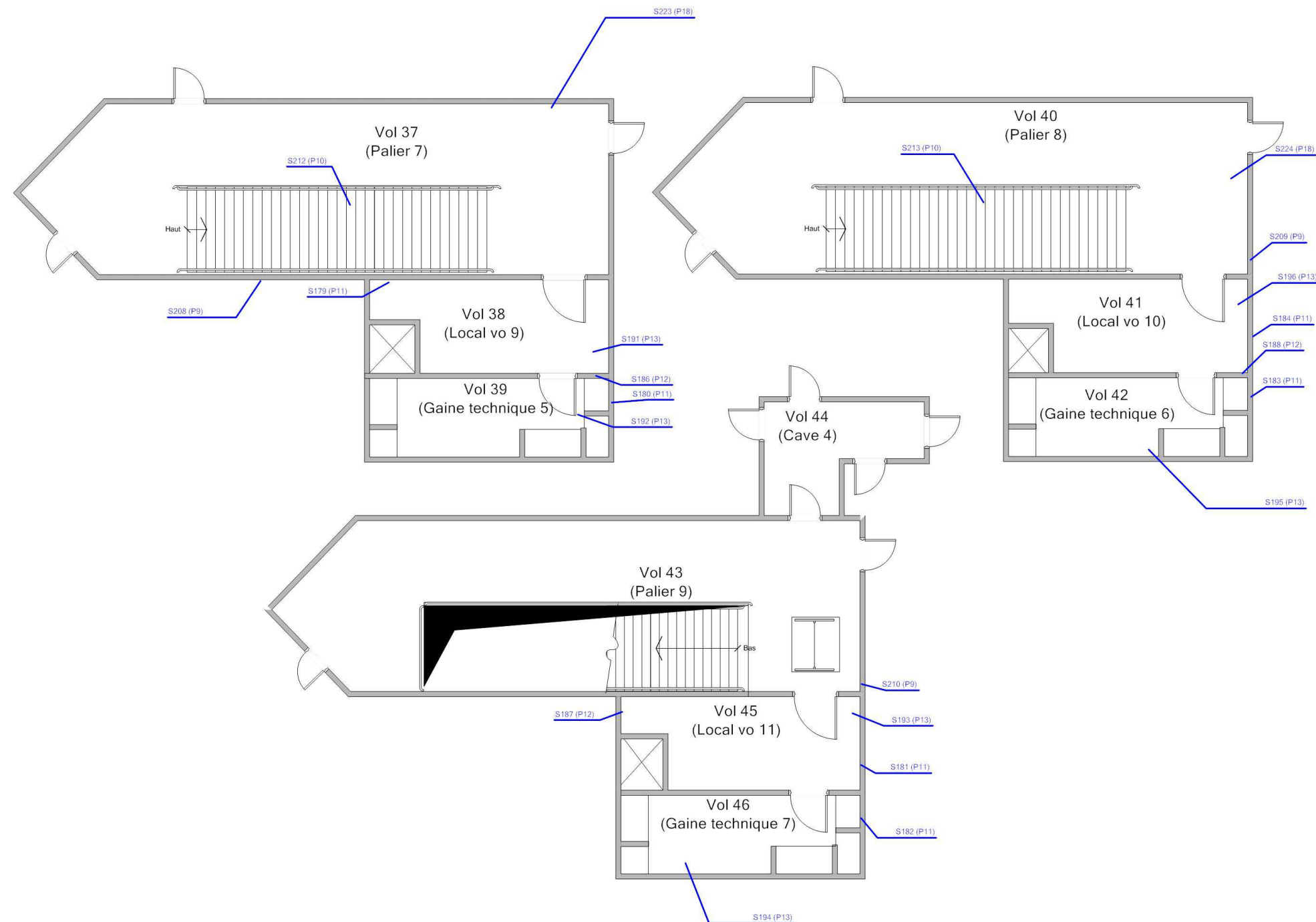
ETAGES 53 JB COLBERT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002LQ000944

Légende

S

Localisation dun sondage négatif



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
--

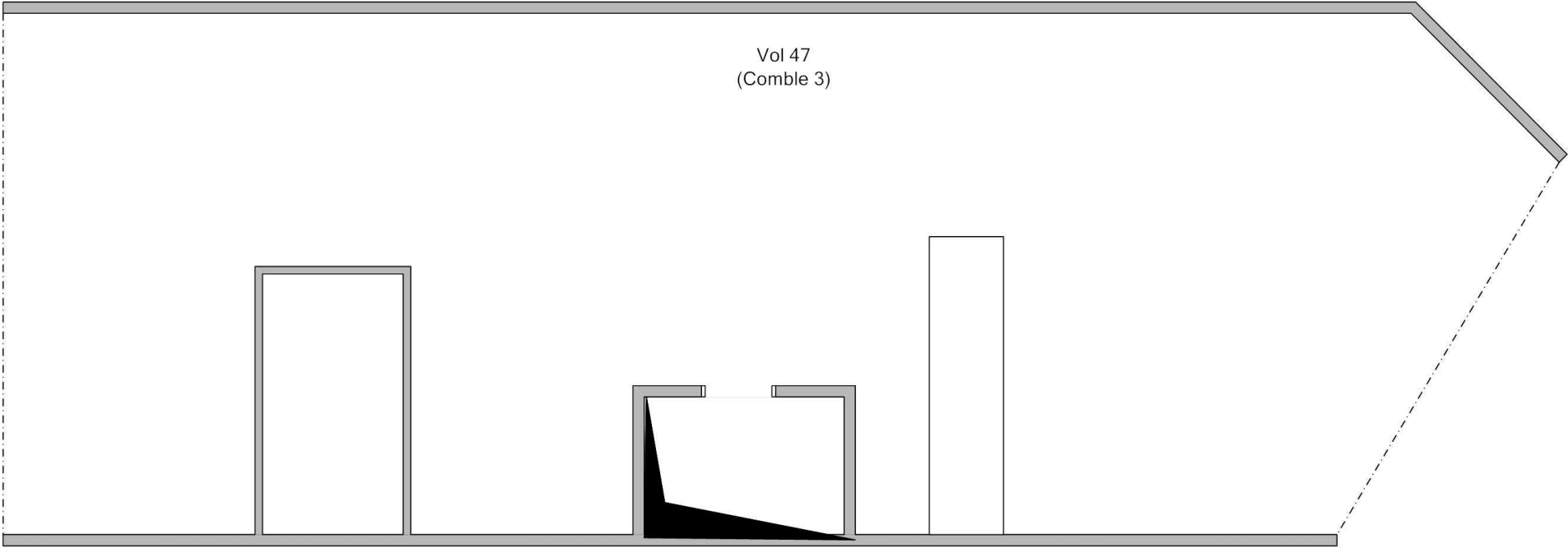
Date intervention

	13/03/2017
--	------------

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

Légende



Adresse du bien

RESIDENCE DU LAC
53940 ST BERTHEVIN

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages

Date intervention

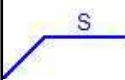
13/03/2017

Technicien intervenant

PALLUEL Matthieu

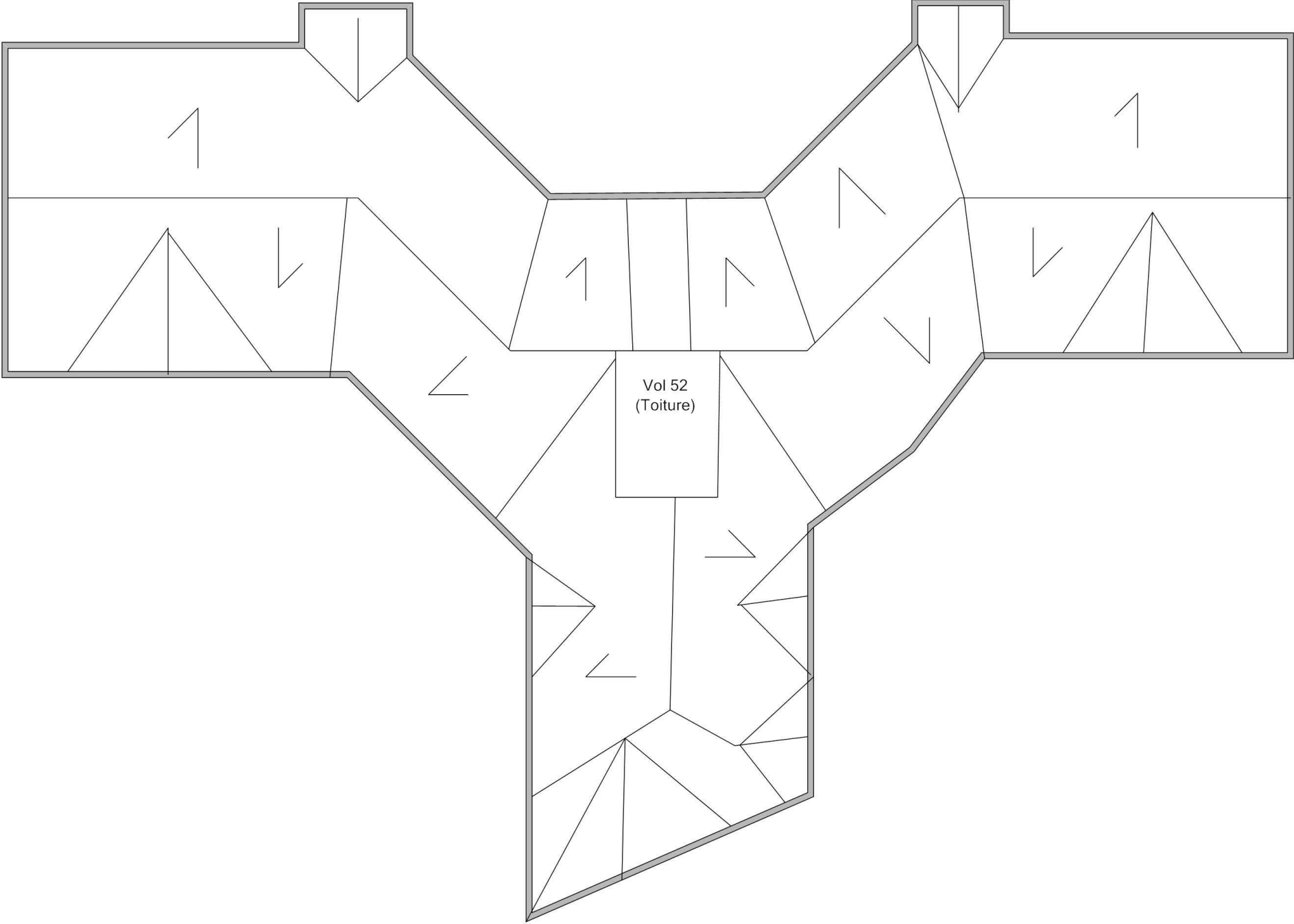
FAÇADE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002LQ000944
Vol 48 (Façade 1) P33 				Légende
				P Localisation d'un prélèvement
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN		Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	13/03/2017	PALLUEL Matthieu

FAÇADE 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002LQ000944
Vol 49 (Façade 2) 				Légende S Localisation d'un sondage négatif
		Adresse du bien	Désignation	Date intervention
RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN		Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	13/03/2017	Technicien intervenant
				PALLUEL Matthieu

FAÇADE 3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002LQ000944	
Vol 50 (Façade 3) 				Légende	
				 S	Localisation d'un sondage négatif
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant	
RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN		Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	13/03/2017	PALLUEL Matthieu	



FAÇADE 4 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002LQ000944
Vol 51 (Façade 4) 				Légende
				S Localisation d'un sondage négatif
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	13/03/2017	PALLUEL Matthieu

TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002LQ000944
				Légende
				Technicien intervenant
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	PALLUEL Matthieu
RESIDENCE DU LAC 53940 ST BERTHEVIN		Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages	13/03/2017	

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002LQ000944 n°30 - 1 (P30)	Etages 49 JB COLBERT - Vol 24 (Palier 4)	Prélevement
002LQ000944 n°30 - 2 (P30)	Etages 49 JB COLBERT - Vol 24 (Palier 4)	Prélevement
S252 - 1 (S252)	Etages 49 JB COLBERT - Vol 28 (Palier 6)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002LQ000944 n°33 - 1 (P33)	Façade 1 - Vol 48 (Façade 1)	Prélevement
002LQ000944 n°33 - 2 (P33)	Façade 1 - Vol 48 (Façade 1)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002LQ000944 n°3 - 1 (P3)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	Prélevement
002LQ000944 n°3 - 2 (P3)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	Prélevement
002LQ000944 n°4 - 1 (P4)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	Prélevement
002LQ000944 n°4 - 2 (P4)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	Prélevement
002LQ000944 n°9 - 1 (P9)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement
002LQ000944 n°9 - 2 (P9)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement
002LQ000944 n°10 - 1 (P10)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement
002LQ000944 n°10 - 2 (P10)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement
002LQ000944 n°11 - 1 (P11)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	Prélevement
002LQ000944 n°11 - 2 (P11)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	Prélevement
002LQ000944 n°12 - 1 (P12)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 5 (Local vo 1)	Prélevement
002LQ000944 n°12 - 2 (P12)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 5 (Local vo 1)	Prélevement
002LQ000944 n°13 - 1 (P13)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	Prélevement
002LQ000944 n°13 - 2 (P13)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	Prélevement
002LQ000944 n°18 - 1 (P18)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement
002LQ000944 n°18 - 2 (P18)	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
S93 - 1 (S93)	RDC 49 JB COLBERT - Vol 17 (Hall d'entrée 2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002LQ000944 n°31 - 1 (P31)	RDC 53 JB COLBERT - Vol 34 (Local vo 12)	Prélevement
002LQ000944 n°31 - 2 (P31)	RDC 53 JB COLBERT - Vol 34 (Local vo 12)	Prélevement



002LQ000944 n°33 - 1 (P33)



002LQ000944 n°33 - 2 (P33)



002LQ000944 n°3 - 1 (P3)



002LQ000944 n°3 - 2 (P3)



002LQ000944 n°4 - 1 (P4)



002LQ000944 n°4 - 2 (P4)



002LQ000944 n°9 - 1 (P9)



002LQ000944 n°9 - 2 (P9)



002LQ000944 n°10 - 1 (P10)



002LQ000944 n°10 - 2 (P10)



002LQ000944 n°11 - 1 (P11)



002LQ000944 n°11 - 2 (P11)



002LQ000944 n°12 - 1 (P12)



002LQ000944 n°12 - 2 (P12)



002LQ000944 n°13 - 1 (P13)



002LQ000944 n°13 - 2 (P13)



002LQ000944 n°18 - 1 (P18)



002LQ000944 n°18 - 2 (P18)



002LQ000944 n°31 - 1 (P31)



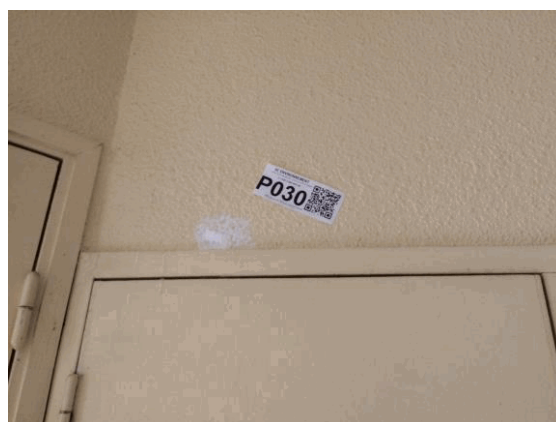
002LQ000944 n°31 - 2 (P31)



002LQ000944 n°30 - 1 (P30)



002LQ000944 n°30 - 2 (P30)



S252 - 1 (S252)



S93 - 1 (S93)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000944	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S93	Destination du local :	
Date évaluation :	13/03/2017	Local ou zone homogène :	Vol 17 (Hall d'entrée 2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002LQ000944	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S252	Destination du local :	
Date évaluation :	13/03/2017	Local ou zone homogène :	Vol 28 (Palier 6)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P3	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Matériau cotonneux gris avec poussières -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable - Poteau/poutre béton brut -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 1 (Local technique 1)	
P9	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable - Plâtre + peinture gouttelée -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	
P10	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable - Sous face escalier -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable - Porteur brut -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	
P12	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + peinture - En partie basse -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 5 (Local vo 1)	
P13	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac hétérogène - Dalle brute -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 3 (Dégagement 1)	
P18	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable - Plafond droit peinture gouttelée -	RDC 45 JB COLBERT - Vol 2 (Hall d'entrée 1)	
P30	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - Cloisons peinture goutelettée -	Etages 49 JB COLBERT - Vol 24 (Palier 4)	
P31	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau gris en mousse + peintures multiples non séparable -	RDC 53 JB COLBERT - Vol 34 (Local vo 12)	
P33	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Matériau cotonneux blanc avec poussières - Flocage extérieur -	Façade 1 - Vol 48 (Façade 1)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA

Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Téléphone : 0299354149

Email : Helene.Grude@itga.fr

Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46433 EN DATE DU 27/03/2017

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46433
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944003 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Flocages / Vol 1 (Local technique 1)
Description ITGA	Matériau cotonneux gris avec poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Matériau cotonneux gris avec poussières	MOLP le 24/03/2017	Amiante non détecté Analyse confirmée au META	---	3

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46434 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46434
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944004 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (Local technique 1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46439 EN DATE DU 27/03/2017

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46439
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944009 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 2 (Hall d'entrée 1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46440 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46440
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944010 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 2 (Hall d'entrée 1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46441 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46441
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944011 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 3 (Dégagement 1)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peinture en faible quantité

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact gris + peinture en faible quantité non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46442 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46442
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944012 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 5 (Local vo 1)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact gris hétérogène + peinture	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46443 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46443
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944013 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 3 (Dégagement 1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46448 EN DATE DU 27/03/2017

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46448
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944018 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 2 (Hall d'entrée 1)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46460 EN DATE DU 27/03/2017

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46460
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944030 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 24 (Palier 4)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46461 EN DATE DU 27/03/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46461
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944031 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 34 (Local vo 12)
Description ITGA	Matériau gris en mousse / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Matériau gris en mousse + peintures multiples non séparable	META le 25/03/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Antoine Blandel - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071703-46463 EN DATE DU 27/03/2017

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Mathieu PALLUEL
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-26140
Echantillon ITGA : IT071703-46463
Reçu au laboratoire le : 16/03/2017

Réf. Client :

Commande	002LQ000944
Dossier client	_0032600012_ RESIDENCE DU LAC - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 3 cages et de 3 étages
Echantillon	002LQ000944033 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Flocages / Vol 48 (Façade 1)
Description ITGA	Matériau cotonneux blanc avec poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Matériau cotonneux blanc avec poussières	MOLP le 24/03/2017	Amiante non détecté Analyse confirmée au META	---	3

Validé par : Antoine Blandel - Analyste